



Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 12 juillet 2022 portant organisation des concours interne et externe de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et les disciplines : « danse contemporaine », « danse classique », « danse jazz » - session 2023.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et la discipline « danse classique », session 2023, est arrêtée ainsi qu'il suit en annexe 1.

A cette liste est annexée (annexe 2) la liste des candidats dont le dossier d'inscription est incomplet. Ces candidats sont admis à concourir sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi).

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité du concours interne se déroulera à partir du 30 janvier 2023 (date nationale), dans les locaux du CDG76 - 40 Allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE.

Les deux épreuves d'admission du concours interne se dérouleront dans les locaux du Conservatoire de Rouen et au siège du Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime - 40 Allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

L'épreuve orale d'admission du concours externe se déroulera au siège du Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime - 40 Allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE.

Le Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Article 3 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Isneauville, le 27 janvier 2023



**Le Président
Jean-Claude WEISS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 1 de l'arrêté n°2023-AR-20 fixant la liste des candidats admis à concourir aux
Concours interne, externe de professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023
spécialité « danse » ; discipline « classique ».

Nom	Prénom	Type de concours
BAILLARGEAU	Laure	INTERNE
BAYLE	Jean Philippe	EXTERNE
BERREBY PUJO	Sarah	EXTERNE
CAUSSÉ	Benoît	EXTERNE
CHOURAQUI	Alice	INTERNE
CLAUSS	Lionel	EXTERNE
CLAUSS	Pétia	EXTERNE
COZETTE	Emilie	EXTERNE
CROQUET	Tania Janaelle Rachel	EXTERNE
DE TARRAGON	Sophie	INTERNE
DEL COURT	Grace	INTERNE
DESILVE	Laurence	EXTERNE
DRAGON	Morgane	INTERNE
FIGUEIREDO	Denise	EXTERNE
FRANCOIS	Patricia	EXTERNE
GARDETTE	Julie	EXTERNE
GOUPILLON-VILLEFORT	Lucile	EXTERNE
ISENMANN	Rémy	EXTERNE
KAMIONKA	Myriam	EXTERNE
LE CHARPENTIER	Isabelle	INTERNE
LOPEZ	Lorena	INTERNE
MARSOLLIER	Christine	INTERNE
MINNELLA	Giorgia	INTERNE
PACE	Mark	EXTERNE
PELLIZZARI	Noémie Rose	INTERNE
PERRIN	Franck	EXTERNE
QUERNET	Nathalie	EXTERNE
ROLLIN	Delphine	EXTERNE
ROY	Emmanuel Maurice Philippe	INTERNE
SANTONI	Gabriele	EXTERNE
SAWINOW	Nathalie	EXTERNE
SCHALLER	Isabelle Marie Denise	EXTERNE
TERRACHER	Isabelle	EXTERNE
ZONG	Miao	EXTERNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-20 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023
Spécialité « danse » ; Discipline « classique ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
Au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces manquantes
AUBRY-BRUNO	Pauline	INTERNE	Dossier individuel
BAILLARGEAU	Laure	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
BARRERE	Béatrice	INTERNE	Dossier individuel
BEGASSAT RIVEAU	Stéphanie	INTERNE	Dossier individuel
BOTTHE DECRETTE	Marie-Adélaïde	INTERNE	Dossier individuel
BUISSON	Pierre-Nicolas	INTERNE	dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
BURGOS MACIA	Natalia	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
BURGOS MACIA	Natalia	INTERNE	Dossier individuel
CARACCI	Fabio	INTERNE	Dossier individuel
CAVILLE	Marion Sophie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
CAVILLE	Marion Sophie	INTERNE	Dossier individuel
CHABIRAUD	Marie-Josée	INTERNE	Dossier individuel
COUTISSON PREDY	Noellie	INTERNE	Dossier individuel
DIANON	Celeste	INTERNE	Dossier individuel
DUMAS	Fabienne Sophie Marie-Cécile Lina	INTERNE	Dossier individuel
DUPIN	Anne-Gaëlle	INTERNE	Etat d'étailé des services publics complété et signé par l'employeur dossier individuel
EDELBLOUDE	Hélène	INTERNE	Dossier individuel
FERREIRA REZENDE	Denise	INTERNE	Etat d'étailé des services publics complété et signé par l'employeur dossier individuel
GOUPILLON-VILLEFORT	Lucile	INTERNE	Dossier individuel
GRENIER	Cécile	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
GRENIER	Cécile	INTERNE	Dossier individuel
HEBERT	Marion	INTERNE	Dossier individuel
JEGOU	Cyrille	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
JEGOU	Cyrille	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-20 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023
Spécialité « danse » ; Discipline « classique ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
Au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces manquantes
JOLLY	Marie Josephine Denise	INTERNE	Dossier individuel
KOREC	Vladimir	INTERNE	Dossier individuel
LECERF VAKARYN	Emmanuelle	INTERNE	dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
LEFEVRE	Litzie Leslie Eglantine	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
LEROUX-COLÉNO	Florence	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
LOSNO	Frédérique	INTERNE	Dossier individuel
LOUSTALOT-FOREST	Catherine	INTERNE	Dossier individuel
MAURY	Magdalena	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
MÉCHAIN	Zerbeline	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
NOLLET LEBOEUF	Chrislaure	INTERNE	Dossier individuel
ORTIZ	Emilie	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
PALAPRAT	Stéphanie	INTERNE	Dossier individuel
PASQUIER	Elise	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
PASQUIER	Elise	INTERNE	Dossier individuel
PINEL	Fabiola	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
PINEL	Fabiola	INTERNE	Dossier individuel
PIOVANACCI	Julie	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
PIOVANACCI	Julie	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
PIQUEMAL	Jean-Marc Sylvain	INTERNE	Dossier individuel
PRAUD	Magali	INTERNE	Dossier individuel
ROUCOLLE	Claire	INTERNE	Dossier individuel
SAMSON	Sandra	INTERNE	Dossier individuel
SCHALLER	Isabelle Marie Denise	INTERNE	Dossier individuel

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-20 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023 Spécialité « danse » ; Discipline « classique ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
Au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces manquantes
SELVA	Mélanie	INTERNE	Dossier individuel
SIMON	Ana Belen	INTERNE	Dossier individuel
SIMONNOT	Claire	INTERNE	Dossier individuel
TERCERIE COUAILLIER	Véronique	INTERNE	Dossier individuel
VENTURI	Stéphanie	INTERNE	Dossier individuel
VERGEZ	Anaïs	EXTERNE	diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
VERGEZ	Anaïs	INTERNE	Dossier individuel
YVARS	Valérie	INTERNE	Dossier individuel
ZANCHI	Laure	INTERNE	Dossier individuel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023